Lausanne

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation sur les comptes annuels 2016





Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage

Lausanne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Agence mondiale antidopage, comprenant le bilan, l'état des activités, le tableau de financement, l'état du résultat global et du mouvement des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), aux dispositions légales, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Pierre-Alain Dévaud Expert-réviseur Réviseur responsable Raphaël Marclay Expert-réviseur

Lausanne, le 7 juin 2017

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, état des activités, tableau de financement, état du résultat global et du mouvement des fonds propres et annexe)

Bilan au 31 décembre 2016

	Note	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
Actifs					
Actifs courants Liquidités Placements disponibles à la vente Comptes débiteurs Autres actifs courants	4 5b 6 7	16 287 385 6 613 134 739 403 2 046 849 25 686 771	24 646 325 1 438 280 739 035 2 132 424 28 956 064	16 589 027 6 735 609 753 097 2 084 757 26 162 490	24 461 478 1 427 493 733 492 2 116 431 28 738 894
Actifs non courants Placements disponibles à la vente Immobilisations corporelles Immobilisations incorporelles	5b 8 9	10 907 720 1 007 691 4 221 307 16 136 718	7 863 846 1 008 752 5 199 475 14 072 073	11 109 731 1 026 353 4 299 486 16 435 570	7 804 867 1 001 186 5 160 479 13 966 532
Total des actifs		41 823 489	43 028 137	42 598 060	42 705 426
Passifs et fonds propres					
Passifs courants Créanciers Charges à payer Contributions reçues d'avance	10	2 042 683 2 106 871 12 072 172	1 639 541 2 320 230 12 804 275	2 080 513 2 145 890 12 295 749	1 627 245 2 302 830 12 708 243
Total des passifs		16 221 726	16 764 046	16 522 152	16 638 318
Fonds propres Capital de fondation Différences de conversion cumulées Réserve pour les litiges Réserve d'opération	11 12a 12b	4 006 500 - 1 500 000 2 400 000	4 006 500 1 500 000 2 400 000	5 000 000 (7 528 244) 1 527 780 2 444 448	5 000 000 (8 084 386) 1 488 750 2 382 000
Gains cumulatifs (pertes) sur les placements disponibles à la vente Excédent des revenus sur les dépenses reporté		53 180 17 642 083	(13 923) 18 371 514	54 166 24 577 758	(13 819) 25 294 563
Total des fonds propres		25 601 763	26 264 091	26 075 908	26 067 108
Total des passifs et des fonds propres		41 823 489	43 028 137	42 598 060	42 705 426

État des activités pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2016

	Note	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
Revenus					
Contributions annuelles	13	27 930 920	27 443 532	27 447 392	26 357 225
Subventions	14	1 729 469	2 246 861	1 699 529	2 157 923
Autres revenus	15	300 067	208 986	294 872	200 714
Total des revenus		29 960 456	29 899 379	29 441 793	28 715 862
Dépenses opérationnelles					
Salaires et autres charges de personnel	16	10 764 158	10 290 367	10 577 813	9 883 040
Frais de voyage et de logement		3 297 416	3 056 166	3 240 333	2 935 193
Matériels d'information et communication		103 123	140 135	101 338	134 588
Frais de tests		987 448	565 421	970 354	543 040
Frais d'accréditation		339 027	368 573	333 158	353 984
Subventions de projets de recherche	17	3 372 053	4 401 981	3 313 677	4 227 736
Autres subventions		312 581	490 586	307 170	471 167
Matériels d'éducation		65 861	52 494	64 721	50 416
Frais de consultants sur les projets		3 993 614	3 230 716	3 924 478	3 102 833
Loyers		783 069	716 593	769 513	688 228
Frais administratifs		2 367 447	2 302 925	2 326 463	2 211 767
Frais informatiques		1 418 843	1 463 569	1 394 281	1 405 636
Amortissement des immobilisations corporelles					
et incorporelles		1 997 623	2 077 400	1 963 041	1 995 171
Dévaluation d'immobilisations incorporelles		1 350 316	121 080	1 326 940	116 287
Total des dépenses opérationnelles		31 152 579	29 278 006	30 613 280	28 119 086
Excédent des dépenses sur les revenus (des revenus					
sur les dépenses) avant produits financiers		(1 192 123)	621 373	(1 171 487)	596 776
Produits financiers (charges)					
Intérêts		412 879	271 347	405 731	260 606
Frais bancaires		(140 633)	(83 297)	$(138\ 198)$	$(80\ 000)$
Gains (pertes) de change nets		190 446	(1 975 746)	187 149	(1 897 539)
		462 692	(1 787 696)	454 682	(1 716 933)
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	·	(729 431)	(1 166 323)	(716 805)	(1 120 157)

Tableau de financement pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2016

	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
Activités opérationnelles				
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	(729 431)	(1 166 323)	(716 805)	(1 120 157)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	ì 997 623	2 077 400	ì 963 041	` 1 995 17Í
Intérêts	(412 879)	$(271\ 347)$	(405 731)	$(260\ 606)$
Dévaluation d'immobilisations incorporelles	1 350 316	121 080	1 326 940	116 287
Variation des				
Comptes débiteurs	(368)	(333 811)	(362)	(320 598)
Autres actifs courants	137 680	257 074	135 296	246 898
Créanciers	501 715	(38 866)	493 030	$(37\ 327)$
Charges à payer	(213 359)	115 579	$(209\ 666)$	111 004
Contributions reçues d'avance	(732 104)	9 554 447	(719 430)	9 176 251
Liquidités nettes générées par les activités opérationnelles	1 899 193	10 315 233	1 866 313	9 906 923
Activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(674 264)	(464 300)	(662 592)	(445 921)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 793 019)	(2 501 795)	(1 761 979)	(2 402 765)
Intérêts recus	360 774	277 746	354 529	266 752
Acquisition de placements disponibles à la vente	(13 197 692)	(3 837 343)	(12 969 219)	(3 685 448)
Produits de la cession de placements disponibles à la vente	5 046 068	4 336 142	4 958 712	4 164 502
Liquidités nettes utilisées pour les activités d'investissement	(10 258 133)	(2 189 550)	(10 080 549)	(2 102 880)
Augmentation (diminution) des liquidités	(8 358 940)	8 125 683	(8 214 236)	7 804 043
Effets des modifications de cours de change	-	-	341 785	311 912
Liquidités au début de l'exercice	24 646 325	16 520 642	24 461 478	16 345 523
Liquidités à la fin de l'exercice	16 287 385	24 646 325	16 589 027	24 461 478

État du résultat global et du mouvement des fonds propres pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2016

	Capital de fondation USD	Réserve pour litiges USD	Réserve d'opération USD	Gains cumulatifs (pertes) sur les placements disponibles à la vente USD	Excédent des revenus sur les dépenses reporté USD	Total USD
Solde au 31 décembre 2014	4 006 500	1 500 000	2 400 000	135 856	19 537 837	27 580 193
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	(1 166 323)	(1 166 323)
Élément qui sera reclassé au résultat net Pertes sur les placements disponibles à la vente		-	-	(149 779)		(149 779)
Résultat global de l'exercice					· -	(1 316 102)
Solde au 31 décembre 2015	4 006 500	1 500 000	2 400 000	(13 923)	18 371 514	26 264 091
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	(729 431)	(729 431)
Élément qui sera reclassé au résultat net Gains sur les placements disponibles à la vente		-	-	67 103	-	67 103
Résultat global de l'exercice					-	(662 328)
Solde au 31 décembre 2016	4 006 500	1 500 000	2 400 000	53 180	17 642 083	25 601 763

État du résultat global et du mouvement des fonds propres pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2016 (suite)

	Capital de fondation CHF	Différences de conversion cumulées CHF	Réserve pour les litiges CHF	Réserve d'opération CHF	Gains cumulatifs (pertes) sur les placements disponibles à la vente CHF	Excédent des revenus sur les dépenses reporté CHF	Total CHF
Solde au 31 décembre 2014	5 000 000	(8 119 954)	1 484 100	2 374 560	134 416	26 414 720	27 287 842
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	(1 120 157)	(1 120 157)
Élément qui sera reclassé au résultat net Pertes sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	(148 235)	-	(148 235)
Élément qui ne sera pas reclassé au résultat net Mouvement de change		35 568	4 650	7 440	-	-	47 658
Résultat global de l'exercice							(1 220 734)
Solde au 31 décembre 2015	5 000 000	(8 084 386)	1 488 750	2 382 000	(13 819)	25 294 563	26 067 108
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	(716 805)	(716 805)
Élément qui sera reclassé au résultat net Gains sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	67 985	-	67 985
Élément qui ne sera pas reclassé au résultat net Mouvement de change	-	556 142	39 030	62 448		<u>-</u>	657 620
Résultat global de l'exercice							8 800
Solde au 31 décembre 2016	5 000 000	(7 528 244)	1 527 780	2 444 448	54 166	24 577 758	26 075 908

1 Activités

L'Agence mondiale antidopage (ci-après AMA ou l'« Agence »), domiciliée à Lausanne, en Suisse, est une fondation sans but lucratif qui a été constituée à Lausanne, le 10 novembre 1999, et qui est régie par les règles du Code civil suisse. Le 2 juin 2002, le bureau principal de l'AMA a été officiellement transféré à Montréal, au Canada, selon une décision prise par le Conseil de fondation le 21 août 2001 à Tallinn, en Estonie. Le bureau de Lausanne devient ainsi une succursale. Cependant, l'AMA reste une fondation de droit suisse avec son siège inscrit à Lausanne, en Suisse.

La mission de l'AMA est de promouvoir et de coordonner, sur le plan international, la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. L'Agence travaille en collaboration avec des organisations intergouvernementales, des gouvernements (ci-après les « autorités publiques ») et d'autres organisations privées et publiques engagées dans la lutte contre le dopage dans le sport, notamment le Comité international olympique, les Fédérations internationales, les Comités nationaux olympiques et les athlètes.

Le Comité international olympique et les autorités publiques concernées par la mission de l'AMA participent en parts égales au financement de l'AMA.

2 Base de présentation et résumé des principes comptables essentiels

a) Base de présentation

Les présents états financiers ont été approuvés par le Conseil de fondation de l'AMA le 18 mai 2017 et ne peuvent plus être modifiés après leur approbation. Les états financiers de l'AMA pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2016 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards (ci-après IFRS)) et en accord avec les exigences du droit suisse.

Ces états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements disponibles à la vente qui sont présentés à la juste valeur. La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de l'Agence. En particulier, les éléments pour lesquels les enjeux sont plus élevés en termes de jugement ou de complexité sont la définition de la monnaie fonctionnelle et la comptabilisation des subventions de projets de recherche décrits ci-dessous.

Le dollar américain (USD) est la monnaie fonctionnelle puisque la plupart des opérations (les revenus et les dépenses) sont réalisées en dollars américains. La monnaie de présentation est le franc suisse (CHF) pour satisfaire aux exigences légales suisses. Les actifs et les passifs sont convertis du dollar américain au franc suisse au taux en vigueur à la date de clôture. Le capital de fondation est maintenu au taux historique. L'état des activités est converti en francs suisses au taux des transactions. Le tableau de financement est converti en francs suisses au taux de transaction. La différence de change en résultant est présentée séparément dans le tableau de financement.

Les montants en dollars américains sont présentés à titre d'information complémentaire.

b) Conversion des monnaies étrangères

Les revenus et les dépenses en monnaies étrangères sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés à l'état des activités. Les

éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

c) Liquidités

Les liquidités se composent de la trésorerie et des dépôts bancaires librement disponibles ayant une échéance initiale inférieure ou égale à trois mois.

d) Instruments financiers

L'Agence classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : prêts et créances ainsi qu'actifs disponibles à la vente. Le classement dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine le classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et reconsidère leur désignation à chaque date de clôture.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et non destinés aux fins de spéculation. Ils sont classés dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date du bilan. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants. Les prêts et créances sont comptabilisés au bilan, au poste « Comptes débiteurs ».

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ensuite comptabilisés à leur coût amorti, déduction faite de la provision pour créances douteuses ou de leur dépréciation, s'il y a lieu.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente ne sont pas des dérivés et sont soit désignés dans cette catégorie, soit ne se qualifient pas dans une autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants, sauf si la direction a l'intention d'en disposer au cours des 12 mois suivant la date du bilan. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au bilan, au poste « Placements disponibles à la vente ».

Les actifs disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur juste valeur plus les frais de transaction, et ensuite comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou les pertes causés par les variations de juste valeur sont présentés dans les fonds propres comme gains cumulatifs (pertes) sur les placements disponibles à la vente.

Lorsque les actifs désignés comme étant disponibles à la vente sont vendus ou dévalués, les ajustements cumulés de juste valeur comptabilisés dans les fonds propres sont inclus dans l'état des activités comme gains ou pertes à la cession de placements disponibles à la vente. Les intérêts sur les placements désignés comme étant disponibles à la vente sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrés à l'état des activités, au poste « Produits financiers (charges) ».

L'AMA fournit l'évaluation à la juste valeur selon la hiérarchie suivante :

- Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1);
- Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (des prix) ou indirectement (des données dérivées de prix) (niveau 2);
- Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (niveau 3).

Dans une large mesure, l'évaluation des actifs disponibles à la vente détenus par l'AMA se fait sur la base des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs (niveau 1) à la date du bilan.

L'AMA s'assure, à chaque date de bilan, qu'il y a une preuve objective que les actifs financiers ou que chaque groupe d'actifs financiers ne soient pas dévalués. Lorsque cette situation est présente pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulative, mesurée par la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute dévaluation des actifs financiers enregistrée précédemment à l'état des activités, est retirée des fonds propres et enregistrée à l'état des activités.

Les ventes et les achats courants d'actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la date de règlement. Les actifs financiers disponibles à la vente sont sortis du bilan lorsque les droits de percevoir un flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés, et que l'AMA a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

e) Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers évalués au coût amorti incluent les créanciers et les charges à payer.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles, comme suit :

Matériel informatique Matériel de bureau Améliorations locatives 2,5 ans 4 ans Moindre de la durée résiduelle du bail et de leur durée d'utilisation prévue

g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées du logiciel Anti-Doping Administration & Management System (ADAMS) et d'autres logiciels, et sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans, qui est la durée de vie utile estimative des actifs.

L'ensemble des coûts engagés pour acquérir et mettre en place les logiciels achetés est capitalisé.

h) Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. À cette fin, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel il existe des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Cette recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable de ces actifs à la plus élevée de la valeur au marché des actifs moins les coûts directement liés à la vente de ces actifs et la valeur d'utilité (étant la valeur des flux futurs actualisée déterminée par la direction).

i) Crédits-bails

La location de matériel informatique et de logiciels, pour lesquels les avantages et les risques inhérents à la propriété ont été effectivement transférés à l'Agence, est classée comme un crédit-bail financier. Les crédits-bails financiers sont comptabilisés à la date du contrat au plus faible de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux. Chaque paiement est alloué entre la dette et les charges financières pour obtenir un taux constant sur le solde du financement dû. Les intérêts du coût de financement sont imputés à l'état des activités sur la période de location. Les crédits-bails pour lesquels une part importante des avantages et des risques inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés comme des crédits-bails opérationnels, auquel cas les paiements sont imputés à l'état des activités sur une base linéaire durant la période de location. L'AMA n'a actuellement aucun crédit-bail financier.

j) Constatation des revenus

Contributions annuelles et contributions reçues d'avance

Les contributions annuelles des autorités publiques participant à la lutte contre le dopage dans le sport et du Comité international olympique sont constatées à titre de revenus dans la période au cours de laquelle elles sont dues. Cependant, les contributions annuelles qui n'ont pas été payées à la fin de l'exercice où elles sont dues ne sont constatées que lorsqu'elles sont encaissées.

Les contributions reçues d'avance sont composées des contributions annuelles reçues durant l'exercice en cours pour le revenu des exercices suivants ainsi que les subventions reçues pour des projets spéciaux, tels que le Fonds de recherche, Solidarité olympique et ADAMS.

Subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenu lorsqu'il y a une garantie suffisante que les subventions seront reçues et que l'AMA se conformera à toutes les conditions requises.

Autres

Les frais d'accréditation de laboratoires et de renouvellement d'accréditation sont constatés à la date de paiement, date à laquelle l'accréditation prend effet.

Produits financiers

Les intérêts créanciers sont constatés sur la base de leur rendement effectif.

k) Impôts sur les bénéfices

L'AMA est exemptée du paiement d'impôts sur les bénéfices.

1) Subventions de projets de recherche

Les subventions de projets de recherche sont accordées pour des projets précis et payées par l'AMA annuellement. Un paiement initial de 80 % du montant accordé est effectué, de même qu'un paiement du solde de 20 % à l'obtention du rapport annuel du projet de recherche. Ces subventions couvrent une période de recherche de 12 mois. Elles sont constatées à titre de charges sur une base linéaire à partir de la date à laquelle le montant est accordé et selon les conditions du contrat.

m) Changements dans les méthodes comptables et annexes

L'Agence n'a pas encore adopté certaines normes, interprétations des normes existantes et modifications qui ont été publiées, mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 1^{er} janvier 2016. Plusieurs de ces mises à jour ne s'appliquent pas à l'Agence et ne sont donc pas abordées dans les présentes.

IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »)

IFRS 9 décrit le classement, l'évaluation et la reconnaissance des actifs financiers. La version finale de IFRS 9 a été publiée en juillet 2014 et remplace les multiples catégories et modèles de mesure pour les instruments de dette contenus dans la Norme comptable internationale 39 (IAS 39), Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, par un nouveau modèle de mesure mixte ayant seulement deux catégories : le coût amorti et la juste valeur en résultats. La base de classement dépend du modèle d'affaires de la société et des caractéristiques des trésoreries contractuelles des actifs financiers. Lorsque les investissements en instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur au résultat global, les dividendes sont comptabilisés en résultat net dans la mesure où ils ne représentent pas clairement un rendement sur l'investissement, mais les autres gains et pertes (y compris les dépréciations) associés à ces instruments restent dans le cumul des autres éléments du résultat global indéfiniment. Il s'agit maintenant de la nouvelle exigence du modèle qui remplace le modèle de dépréciation de l'IAS 39. Pour les passifs financiers, la nouvelle norme correspond aux exigences actuelles de l'IAS 39, à l'exception des passifs financiers désignés à la juste valeur pour lesquels les changements de crédit sont enregistrés dans le résultat global. La norme s'appliquera aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est permise. L'Agence évalue actuellement l'incidence de la norme sur ses états financiers.

IFRS 15, Produits provenant de contrats avec les clients (« IFRS 15 »)

En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15. IFRS 15 remplace toutes les normes antérieures de comptabilisation des produits, y compris IAS 18, Produits et les interprétations s'y rapportant. La norme précise les exigences pour la comptabilisation des produits. En particulier, la nouvelle norme introduit un cadre global dont le principe directeur veut que l'entité comptabilise les produits d'une façon qui dépeint le transfert de biens et services promis en un montant qui reflète la contrepartie à laquelle l'entité est en droit de s'attendre en échange de ces biens et services. La norme introduit des orientations plus prescriptives que celles énoncées dans les normes antérieures et pourrait donner lieu à des changements quant au moment où certains types de produits sont comptabilisés. La nouvelle norme aura également pour effet qu'une plus grande quantité d'information sera présentée à propos des produits, de telle sorte qu'une entité fournirait des informations détaillées quant à la nature, au montant, au moment et à l'incertitude des produits et des flux de trésorerie découlant des contrats de l'entité avec ses clients.

La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, bien que l'adoption anticipée soit permise. La direction évalue présentement l'impact que cette nouvelle norme aura sur ses états financiers consolidés.

IFRS 16, Contrats de location (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a émis la norme IFRS 16. IFRS 16 décrit les principes régissant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation des contrats de location pour les deux parties à un contrat, soit le client (le « locataire ») et le fournisseur (le « bailleur »). IFRS 16 remplace IAS 17, Contrats de location (« IAS 17 ») et les interprétations s'y rapportant. Tous les contrats de location font en sorte que le locataire obtient le droit d'utiliser un actif dès le commencement du contrat de location et, si les paiements de location sont échelonnés dans le temps, obtient aussi du financement. Par conséquent, IFRS 16 élimine la classification des contrats de location soit en contrats de location simple ou en contrats de location-financement tel qu'il est

requis par IAS 17 et la remplace plutôt par un seul modèle comptable pour les locataires. En appliquant ce modèle, le locataire doit comptabiliser :

- i) des actifs et des passifs pour tous les contrats de location avec un terme de plus de 12 mois, à moins que l'actif sous-jacent ne soit de faible valeur; et
- l'amortissement des actifs en location séparément de sa part des passifs en location à l'état des activités.

La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, bien que l'adoption anticipée soit permise si la norme IFRS 15 est aussi appliquée. La direction évalue présentement l'impact que cette nouvelle norme aura sur ses états financiers consolidés.

Il n'y a pas d'autres IFRS ou IAS qui ne sont pas encore appliquées qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers de l'Agence.

3 Gestion du risque financier

a) Facteurs de risque financier

De par la nature internationale de ses activités, l'AMA est exposée aux risques financiers tels que le risque de conversion des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque relatif au capital.

La gestion du risque est assurée par la direction en fonction des politiques approuvées par le Conseil de fondation. La direction identifie, évalue et s'assure de couvrir les risques financiers.

i) Risque de conversion des monnaies étrangères

L'AMA est exposée au risque de change principalement en raison du fait que la plupart de ses revenus sont générés en dollars américains alors que ses dépenses opérationnelles sont essentiellement en dollars canadiens. Au cours de l'exercice arrêté le 31 décembre 2016, l'AMA a utilisé des colliers et des dépôts bancaires en dollars canadiens, en francs suisses et en euros pour réduire partiellement l'exposition à ce risque.

Au 31 décembre 2016, si le dollar canadien s'était déprécié de 5 % comparativement au dollar américain et si toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice aurait été de 68 045 CHF (89 767 USD) supérieur (246 694 CHF (344 726 USD) supérieur au 31 décembre 2015), principalement en raison des pertes de change sur la conversion des liquidités libellées en dollars canadiens.

Au 31 décembre 2016, si le franc suisse s'était déprécié de 2 % comparativement au dollar américain et si toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice aurait été de 6 526 CHF (6 408 USD) supérieur 2 221 CHF (2 238 USD) supérieur au 31 décembre 2015), principalement en raison des pertes de change sur la conversion des liquidités libellées en francs suisses.

Au 31 décembre 2016, les postes suivants sont présentés en dollars canadiens, en francs suisses, en euros, en rands et en yens japonais et ont été convertis dans la monnaie fonctionnelle au bilan.

					2016
Libellés en	CAD	CHF	EUR	ZAR	YEN
Liquidités	1 676 421	477 198	1 359 693	803 754	9 753 849
Placements disponibles à la vente	403 566	-	202 280	-	_
Comptes débiteurs	566 333	5 330	2 885	-	389 591
Créanciers et charges à payer	1 851 953	192 852	85 693	13 942	774 119
					2015
Libellés en	CAD	CHF	EUR	ZAR	YEN
Liquidités	5 851 133	413 762	1 673 787	1 198 623	9 997 644
Placements disponibles à la vente	1 304 460	-	203 550	-	_
Comptes débiteurs	563 424	2 250	3 236	-	-
Créanciers et charges à payer	1 950 924	336 812	101 155	17 591	153 648

ii) Risque de taux d'intérêt

L'AMA est exposée au risque de taux d'intérêt par l'incidence des variations de taux sur les actifs portant intérêt. Au 31 décembre 2016, les actifs portant intérêt de l'AMA sont les liquidités et les placements disponibles à la vente.

Au 31 décembre 2016, si le taux d'intérêt avait été de 0,25 % inférieur et si toutes les autres variables avaient été constantes, les fonds propres auraient été de 92 785 CHF (91 097 USD) supérieurs (62 736 CHF (63 210 USD) supérieurs au 31 décembre 2015), en raison d'une augmentation de la juste valeur des obligations désignées comme étant disponibles à la vente.

iii) Risque de liquidité

L'AMA a besoin de maintenir un niveau de liquidités suffisamment élevé pour financer ses activités courantes. En l'absence de facilités de financement bancaire, elle dépend du versement régulier des contributions de la part des parties concernées pour satisfaire ses besoins en liquidités.

iv) Risque de crédit

La plupart des revenus de l'AMA sont générés par les contributions, qui sont constatées à l'état des activités au moment de l'encaissement. Les revenus générés par les subventions sont estimés recouvrables dans leur totalité par l'AMA. L'AMA a des directives destinées à limiter son exposition au risque de crédit et d'investissement. L'AMA est exposée à un risque minimal sur ses comptes débiteurs puisqu'une part importante provient du gouvernement du Québec pour la taxe de vente (TVQ). Les liquidités et les placements disponibles à la vente sont placés auprès d'importantes banques. Le tableau ci-dessous indique le solde détenu dans les trois principales banques à la date du bilan, sous la forme de liquidités et de dépôts à terme.

			2016			2015
			Solde			Solde
Banque	Cote	USD	CHF	Cote	USD	CHF
UBS Lombard Odier Darier Hentsch Banque Scotia	A+ AA- AA-	11 928 198 2 838 412 1 468 065	11 721 702 2 789 274 1 442 650	A AA- AA-	17 557 638 3 405 508 3 634 714	16 862 649 3 270 707 3 490 840
	_	16 234 675	15 953 626		24 597 860	23 624 196

Les placements disponibles à la vente sont principalement composés d'obligations émises par d'importantes sociétés et entités gouvernementales.

v) Risque relatif au capital

Lorsqu'elle gère son capital, l'AMA a comme objectif de maintenir un niveau approprié de capital afin de développer de nouveaux programmes et de participer à de nouvelles activités. Le capital de fondation, la réserve pour les litiges et la réserve d'opération sont utilisés pour la gestion du risque relatif au capital.

b) Estimation de la juste valeur

Au 31 décembre 2016, la juste valeur des liquidités, des comptes débiteurs ainsi que des créanciers et des charges à payer ne différait pas de façon importante de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée de la date du bilan. Au 31 décembre 2016, aucun actif financier n'était dévalué ou échu.

4 Liquidités

	2016	2015	2016	2015
	USD	USD	CHF	CHF
Liquidités en espèces	13 481 629	18 719 989	13 731 308	18 579 589
Dépôts bancaires	2 805 756	5 926 336	2 857 719	5 881 889
	16 287 385	24 646 325	16 589 027	24 461 478

Les liquidités en espèces et les dépôts bancaires sont soumis aux taux d'intérêt courants.

5 Instruments financiers

a) Instruments financiers par catégorie

Au	31	décembre	2016

Au 31 decembre 2010	Prêts et créances		Disponi	Disponibles à la vente		Total
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Actifs courants						
Liquidités (note 4)	16 287 385	16 589 027	-	-	16 287 385	16 589 027
Placements disponibles à la vente (note 5b)			6 613 134	6 735 609	6 613 134	6 735 609
Comptes débiteurs (note 6)	739 403	753 097	-	-	739 403	753 097
Actifs non courants						
Placements disponibles à la vente (note 5b)		-	10 907 720	11 109 731	10 907 720	11 109 731
Total	17 026 788	17 342 124	17 520 854	17 845 340	34 547 642	35 187 464
10441	17 020 700	1/342124	17 320 037	17 043 340	J7 J7 / U72	JJ 107 101

	21	17		2015	
AII	1 I	décen	ihre	2015	

Au 31 decembre 2013	Prêts et créances		Disponit	Disponibles à la vente		Total		
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF		
Actifs courants								
Liquidités (note 4)	24 646 325	24 461 478	-	-	24 646 325	24 461 478		
Placements disponibles à la vente (note 5b)	-	-	1 438 280	1 427 493	1 438 280	1 427 493		
Comptes débiteurs (note 6)	739 035	733 492	-	-	739 035	733 492		
Actifs non courant								
Placements disponibles à la vente (note 5b)		-	7 863 846	7 804 867	7 863 846	7 804 867		
Total	25 385 360	25 194 970	9 302 126	9 232 360	34 687 486	34 427 330		

b) Placements disponibles à la vente

	2016	2015	2016	2015
	USD	USD	CHF	CHF
Obligations en dollars américains	17 007 546	8 139 464	17 322 526	8 078 418
Obligations en euros	212 966	221 961	216 910	220 296
Obligations en dollars canadiens	300 342	940 701	305 904	933 646
Moins la partie à court terme	17 520 854	9 302 126	17 845 340	9 232 360
	6 613 134	1 438 280	6 735 609	1 427 493
Total	10 907 720	7 863 846	11 109 731	7 804 867

Les obligations portent intérêt à des taux variant de 1,10 % à 3,45 % et viennent à échéance de janvier 2017 à février 2022. Les placements disponibles à la vente comprennent des obligations de sociétés de 13 608 959 CHF (13 361 504 USD) (8 342 876 CHF (8 405 921 USD) au 31 décembre 2015), des obligations d'institutions bancaires de 3 828 283 CHF (3 758 672 USD) (889 484 CHF (896 205 USD) au 31 décembre 2015) et de 406 695 CHF (399 300 USD) (aucune obligation gouvernementale au 31 décembre 2015).

6 Comptes débiteurs

	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
Comptes débiteurs, TVQ Autres comptes débiteurs Retenues fiscales à recouvrer Garantie de loyer et cautions	360 051 356 752 22 600	423 408 292 668 359 22 600	366 719 363 359 - 23 019	420 232 290 472 357 22 431
	739 403	739 035	753 097	733 492

Les dépôts de garantie pour les locaux du bureau régional d'Uruguay se chiffrent à 23 019 CHF (22 600 USD) (22 431 CHF (22 600 USD) au 31 décembre 2015).

7 Autres actifs courants

	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
Charges payées d'avance	1 031 323	941 846	1 050 424	934 782
Intérêts courus	113 429	61 325	115 530	60 865
Subventions de recherche scientifique payées				
d'avance 2009	-	5 743	-	5 700
Subventions de recherche scientifique payées	20 = 44	2.1.5	40.500	2.4.70
d'avance 2012	39 764	2 167	40 500	2 150
Subventions de recherche scientifique payées	47.570	202 211	40, 452	201 707
d'avance 2013	47 572	203 311	48 453	201 787
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2014	129 000	437 051	131 389	433 774
Subventions de recherche scientifique payées	129 000	437 031	131 369	433 / /4
d'avance 2015	171 841	417 647	175 024	414 515
Subventions de recherche scientifique payées	1/1 041	41/04/	175 024	414 313
d'avance 2016	438 589	_	446 711	_
Subventions de recherche en sciences sociales payées	.50 50)		, 11	
d'avance 2009	-	2 552	-	2 533
Subventions de recherche en sciences sociales payées				
d'avance 2013	2 411	-	2 457	-
Subventions de recherche en sciences sociales payées				
d'avance 2014	6 119	24 868	6 232	24 681
Subventions de recherche en sciences sociales payées				
d'avance 2015	43 823	35 914	44 634	35 644
Subventions de recherche en sciences sociales payées	22.070		22.402	
d'avance 2016	22 978	-	23 403	
	2 046 849	2 132 424	2 084 757	2 116 431

8 Immobilisations corporelles

		Matériel informatique		Matériel de bureau		Améliorations locatives		Total
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Exercice arrêté le 31 décembre 2015 Valeur comptable nette								
au début de l'exercice	360 845	357 020	52 289	51 734	172 611	170 782	585 745	579 536
Acquisitions	468 137	425 089	99 570	90 414	229 314	208 227	797 021	723 730
Amortissement Différences de change	(241 149)	(231 604) 32 920	(28 377)	(27 254) 7 661	(104 488)	(100 352) 16 549	(374 014)	(359 210) 57 130
W. 1								
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	587 833	583 425	123 482	122 555	297 437	295 206	1 008 752	1 001 186
Au 31 décembre 2015								
Coût	1 283 018	1 252 276	1 240 989	1 225 584	751 755	761 672	3 275 762	3 239 532
Amortissements cumulés	(695 185)	(722 261)	(1 117 507)	(1 113 402)	(454 318)	(491 228)	(2 267 010)	(2 326 891)
Différences de change		53 410	-	10 373	-	24 762	-	88 545
Valeur comptable nette	587 833	583 425	123 482	122 555	297 437	295 206	1 008 752	1 001 186
Exercice arrêté le 31 décembre 2016 Valeur comptable nette								
au début de l'exercice	587 833	583 425	123 482	122 555	297 437	295 206	1 008 752	1 001 186
Acquisitions	242 180	219 910	10 830	9 834	131 693	119 583	384 703	349 327
Amortissement Différences de change	(248 733)	(244 427) 33 137	(40 295)	(39 597) 2 966	(96 736)	(95 061) 18 822	(385 764)	(379 085) 54 925
Valeur comptable nette								
à la fin de l'exercice	581 280	592 045	94 017	95 758	332 394	338 550	1 007 691	1 026 353
Au 31 décembre 2016 Coût Amortissement cumulé Différences de change	1 525 198 (943 918)	1 472 186 (966 688) 86 547	1 251 819 (1 157 802)	1 235 419 (1 152 999) 13 338	492 548 (160 154)	881 255 (586 289) 43 584	3 269 565 (2 261 874)	3 588 860 (2 705 976) 143 469
C			0.4.04.				4.00=.04	
Valeur comptable nette	581 280	592 045	94 017	95 758	332 394	338 550	1 007 691	1 026 353

Au 31 décembre 2016, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux améliorations locatives est de 73 501 USD (74 796 CHF) (363 063 USD (360 340 CHF) au 31 décembre 2015).

9 Immobilisations incorporelles

	Logiciels		
	USD	CHF	
Exercice arrêté le 31 décembre 2015	1 2 12 100	4 107 520	
Valeur comptable nette au début de l'exercice	4 242 490	4 197 520	
Acquisitions	2 781 451	2 671 352	
Amortissement	(1703 386)	(1 635 960)	
Dévaluation	(121 080)	(116 287)	
Différences de change		43 854	
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	5 199 475	5 160 479	
Au 31 décembre 2015			
Coût	15 403 792	14 758 497	
Amortissement cumulé	(10 204 317)	(9 891 460)	
Différences de change	(10 204 317)	293 442	
Valeur comptable nette	5 199 475	5 160 479	
Exercice arrêté le 31 décembre 2016			
Valeur comptable nette au début de l'exercice	5 199 475	5 160 479	
Acquisitions	1 984 007	1 949 660	
Amortissement	(1 611 859)	(1 583 956)	
Dévaluation	(1 350 316)	(1 326 940)	
Différences de change	<u> </u>	100 243	
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	4 221 307	4 299 486	
-			
Au 31 décembre 2016	16027.404	15 201 217	
Coût	16 037 484	15 381 217	
Amortissement cumulé	(11 816 177)	(11 475 416)	
Différences de change		393 685	
Valeur comptable nette	4 221 307	4 299 486	

Le montant total des immobilisations incorporelles est lié au projet ADAMS et à d'autres logiciels principalement développés à l'interne. Le montant lié au projet ADAMS représente la base du logiciel nécessaire pour satisfaire aux exigences du Code mondial antidopage concernant le suivi et la gestion des activités de contrôle. Ce logiciel permet un suivi et une gestion plus efficaces des résultats des tests.

Au 31 décembre 2016, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux immobilisations incorporelles est de 605 002 USD (615 660 CHF) (414 014 USD (410 909 CHF) au 31 décembre 2015).

10 Charges à payer

	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
Charges à payer	718 852	885 256	732 165	878 616
Subventions de recherche scientifique 2005 à payer	20 000	20 000	20 370	19 850
Subventions de recherche scientifique 2006 à payer	2 469	2 469	2 515	2 450
Subventions de recherche scientifique 2007 à payer	37 030	37 030	37 716	36 753
Subventions de recherche scientifique 2008 à payer	102 601	90 934	104 501	90 252
Subventions de recherche scientifique 2009 à payer	32 393	41 494	32 993	41 183
Subventions de recherche scientifique 2010 à payer	90 359	130 358	92 032	129 381
Subventions de recherche scientifique 2011 à payer	92 572	238 971	94 286	237 179
Subventions de recherche scientifique 2012 à payer	65 523	263 450	66 737	261 474
Subventions de recherche scientifique 2013 à payer	324 248	377 860	330 253	375 026
Subventions de recherche scientifique 2014 à payer	425 801	154 350	433 687	153 193
Subventions de recherche scientifique 2015 à payer	145 721	-	148 419	-
Subventions de recherche en sciences sociales 2009 à payer	630	-	644	-
Subventions de recherche en sciences sociales 2010 à payer	6 767	6 767	6 892	6 716
Subventions de recherche en sciences sociales 2011 à payer	11 098	11 098	11 303	11 015
Subventions de recherche en sciences sociales 2012 à payer	6 328	14 929	6 445	14 817
Subventions de recherche en sciences sociales 2013 à payer	6 934	15 138	7 062	15 025
Subventions de recherche en sciences sociales 2014 à payer	9 080	30 126	9 248	29 900
Subventions de recherche en sciences sociales 2015 à payer	8 465	-	8 622	
	2 106 871	2 320 230	2 145 890	2 302 830

11 Capital de fondation

Le capital de fondation est défini dans la constitution comme étant un montant fixe de $5\,000\,000$ CHF ($4\,006\,500$ USD).

12 Réserves

a) Litiges

En 2007, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 1 500 000 USD pour les litiges. Cela permettra à l'Agence de s'impliquer dans les poursuites, si nécessaire.

b) Opérations

En 2009, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 2 400 000 USD pour les opérations. En 2016, le Conseil de fondation a approuvé une augmentation de la réserve pour les opérations à partir de 2018.

13 Contributions annuelles

	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
Contributions de 2002 à 2010	3 851	464	3 784	446
2011 – Autorités publiques et gouvernements	449	1 781	441	1 710
2012 – Autorités publiques et gouvernements	3 778	5 545	3 713	5 326
2013 – Autorités publiques et gouvernements	3 806	3 216	3 740	3 089
2014 – Autorités publiques et gouvernements	5 337	125 979	5 245	120 992
2015 – Autorités publiques et gouvernements	88 804	13 564 133	87 267	13 027 219
2015 – Comité international olympique	-	13 742 414	_	13 198 443
2016 – Autorités publiques et gouvernements	13 862 374	-	13 622 394	-
2016 – Comité international olympique	13 962 521	-	13 720 808	
	27 930 920	27 443 532	27 447 392	26 357 225

14 Subventions

	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
Montréal international	1 430 722	1 418 142	1 405 954	1 362 006
Gouvernement de l'Australie	44 508	60 000	43 738	57 625
Gouvernement du Japon	176 465	145 259	173 410	139 509
Gouvernement de l'Uruguay	6 985	6 750	6 864	6 483
Gouvernement de la Russie	_	339 417	-	325 982
Gouvernement de la Grande-Bretagne	_	49 995	-	48 017
Gouvernement des Seychelles	_	227	-	218
Gouvernement du Koweït	50 441	56 938	49 568	54 684
Canton de Vaud/Ville de Lausanne	20 348	31 826	19 995	30 566
Fondation Anti-Dopage de l'Asie	_	20 000	-	19 208
Fondation Sport Santé France	_	6 024	-	5 786
Solidarité Olympique		112 283	-	107 839
	1 729 469	2 246 861	1 699 529	2 157 923

L'AMA bénéficie du soutien important de deux gouvernements au Canada. Le gouvernement canadien accorde à l'AMA une subvention en espèces d'un montant total de 10 000 000 CAD, indexé sur une durée de 10 ans (de 2002 à 2011), et exempte l'AMA de tout impôt sur les bénéfices. Le gouvernement du Québec accorde pour sa part une contribution en espèces de 5 000 000 CAD, indexés sur une période de 10 ans (de 2002 à 2011). Les gouvernements du Canada et du Québec ont amendé le contrat afin de prolonger de 10 ans la période initiale de soutien financier. Selon ce contrat amendé, l'AMA recevra du gouvernement du Canada une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 10 000 000 CAD, indexé sur une période de 10 ans (de 2012 à 2021), et une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 5 000 000 CAD, indexé sur une période de 10 ans (de 2012 à 2021) du gouvernement du Québec. Les subventions sont payées en un montant combiné, par une organisation, Montréal International, formée des deux gouvernements susmentionnés. Les subventions sont soumises aux conditions suivantes : l'AMA maintient son siège opérationnel permanent à Montréal, maintient un minimum de 17 à 25 employés, fournit ses comptes trimestriels non audités, ses comptes annuels audités et ses budgets et rapports d'activité, et continue la mission qu'elle s'est fixée. Le but de ces subventions gouvernementales est d'encourager et de soutenir à long terme les activités de l'AMA.

L'AMA reçoit aussi des subventions additionnelles des autorités publiques (gouvernements) afin de soutenir des activités spécifiques.

15 Autres revenus

	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
Frais d'accréditation de laboratoires et de renouvellement d'accréditation Surveillance du Code mondial antidopage Incitatifs et programmes de récompenses	225 006 36 980 38 081	159 957 30 937 18 092	221 110 36 340 37 422	153 625 29 713 17 376
	300 067	208 986	294 872	200 714

16 Salaires et autres charges de personnel

	2016	2015	2016	2015
	USD	USD	CHF	CHF
Salaires Charges sociales et autres charges salariales Contribution au plan de prévoyance de primauté	6 322 380 4 278 950	5 946 152 4 199 877	6 212 930 4 204 874	5 710 783 4 033 632
des prestations Personnel temporaire	156 802	143 516	154 088	137 835
	6 026	822	5 922	790
	10 764 158	10 290 367	10 577 813	9 883 040

Le nombre de personnes employées est de 89 au 31 décembre 2016 (81 au 31 décembre 2015).

Engagements de prévoyance

La plupart des employés de l'AMA sont localisés au bureau de Montréal. L'AMA accorde à tous ses employés un pourcentage de leur salaire comme contribution à leur plan de prévoyance. Puisque l'AMA n'a pas d'autre obligation une fois le paiement effectué, ces coûts sont considérés comme des avantages extrasalariaux annexés et sont inclus dans le poste « Salaires et autres charges de personnel », à l'état des activités, durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés. Les engagements de prévoyance pour les employés de l'AMA à Tokyo sont couverts par le gouvernement japonais. Pour les employés de son bureau en Afrique du Sud, l'AMA contribue avec ses employés au régime de retraite gouvernemental. Pour les employés de l'AMA en Suisse, l'obligation de retraite se qualifie comme un plan de prévoyance de primauté des prestations. Ce dernier est financé par l'AMA et les employés concernés par l'entremise d'une fondation financièrement indépendante. En raison du petit nombre d'employés concernés par ce plan, aucune valorisation actuarielle n'a été effectuée pour des raisons de significativité.

17 Subventions de projets de recherche

	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
Subsentions de projets de recherche Subventions de recherche scientifique comptabilisées Subventions de recherche en sciences sociales	3 125 397	4 212 426	3 071 291	4 045 684
comptabilisées Remboursements reçus en raison de l'annulation de projets	246 656	251 943 (62 388)	242 386	241 970 (59 918)
Total de la dépense des subventions de projets de recherche	3 372 053	4 401 981	3 313 677	4 227 736
Subventions de projets de recherche payées Subventions de projets de recherche comptabilisées Paiements anticipés (mouvement) Charges à payer (mouvement)	3 372 053 (221 370) 46 942	4 401 981 (182 500) (2 277)	3 313 677 (217 538) 46 129	4 227 736 (175 276) (2 187)
Total des subventions de projets de recherche payées	3 197 625	4 217 204	3 142 268	4 050 273

18 Transactions avec des parties liées

Les transactions avec des autorités publiques et d'autres organisations, y compris le Mouvement olympique, sont présentées séparément dans ces états financiers. Les membres du Conseil de fondation, le président et le comité exécutif de l'AMA ne sont pas rémunérés par l'Agence. Toutefois, l'AMA couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accomplissement de ses tâches, en particulier les frais de voyage, d'hébergement et de repas et paie des indemnités journalières pour frais. Ces dépenses sont incluses au poste « Frais de voyage et de logement », à l'état des activités.

Rémunération de la direction opérationnelle	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
Salaires Avantages sociaux et charges sociales Contribution au plan de prévoyance de primauté	2 213 755 967 367	2 014 180 973 556	2 086 989 950 620	1 934 452 935 019
des prestations	39 760	64 331	39 072	61 783
	3 130 882	3 052 067	3 076 681	2 931 254

La direction opérationnelle de l'AMA est définie comme étant l'ensemble des directeurs de l'Agence. Il y a 12 directeurs au 31 décembre 2016 (11 directeurs au 31 décembre 2015).

19 Engagements

a) Engagements de crédits-bails opérationnels

Les montants des paiements futurs minimaux liés à des crédits-bails opérationnels non résiliables sont les suivants :

	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
Moins de un an Plus de un an et moins de cinq ans Plus de cinq ans	480 801 2 148 825 195 867	461 721 1 591 990 398 686	489 705 2 188 621 199 494	458 258 1 580 050 395 696
	2 825 493	2 452 397	2 877 820	2 434 004

Les obligations ci-dessus concernent :

Bureau de Montréal, Canada, bail jusqu'en février 2021 Bureau de Lausanne, Suisse, bail jusqu'en avril 2017 Bureau de Tokyo, Japon, bail jusqu'en mars 2017 Bureau de Montévidéo, Uruguay, bail jusqu'en juin 2017

b) Engagements pour des éléments hors location

	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
Moins de un an Plus de un an et moins de cinq ans Plus de cinq ans	2 679 714 3 043 335	2 076 259 1 297 802	2 729 342 3 099 698	2 060 688 1 288 068
	5 723 049	3 374 061	5 829 040	3 348 756

Les obligations ci-dessus sont principalement liées à un contrat de service de technologie de l'information, de 2016 à 2020, à un contrat de Infosys Ltd., de 2016 à 2018, et à plusieurs autres contrats.

c) Engagements liés à la recherche scientifique et à la recherche en sciences sociales

Les subventions pour la recherche scientifique et la recherche en sciences sociales peuvent être engagées sur plusieurs années par la signature de contrats de subvention pour la recherche, incluant la recherche des années à venir pour certains projets. Les montants qui y sont relatifs, à la fin de l'exercice, sont les suivants :

	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
Moins de un an Plus de un an et moins de cinq ans Plus de cinq ans	3 658 718 779 548	4 341 727 304 643	3 726 477 793 985	4 309 164 302 358
	4 438 266	4 646 370	4 520 462	4 611 522

20 Engagements conditionnels

À la fin de 2016, l'AMA a des engagements conditionnels s'élevant à 2 290 821 CHF (2 249 167 USD) (2 913 450 CHF (2 935 467 USD) à la fin de 2015). Ces montants concernent toutes les subventions pour les projets de recherche qui dépendent de l'une ou de plusieurs des approbations suivantes : l'approbation éthique du gouvernement du pays où le laboratoire responsable de la recherche est situé ou la signature du contrat de recherche par le laboratoire. Quatre-vingts pour cent des subventions sont attribuées à la suite de l'obtention de l'approbation et devraient, selon toute vraisemblance, se concrétiser au cours de l'exercice 2017.